

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 24 juin 2016 | N° 2016-344 |

Convocation du 17 juin 2016

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Erick AOUIZERATE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Emmanuelle AJON à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 9h40
M. Yohan DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN jusqu'à 10h15
Mme Michèle DELAUNAY à M. Gérard DUBOS jusqu'à 9h50
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h20
M. Eric MARTIN à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER jusqu'à 10h00

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | Conseil du 24 juin 2016 | <i>Délibération</i> |
| | Direction générale Valorisation du territoire Mission attractivité et animation des réseaux économiques | N° 2016-344 |

**Trophées grand Sud-Ouest " Les Femmes de l'économie" - Subvention de Bordeaux Métropole -
Subvention - Décision - Autorisation**

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La question de l'emploi des femmes est un axe important de la politique métropolitaine de développement économique. De plus en plus nombreuses à franchir le pas de la création d'entreprise, elles se heurtent encore au plafond de verre qui les freine dans leur accès aux postes à responsabilités et restent [sous-représentées](#) parmi les dirigeants d'entreprise et les indépendants. En 2013, les femmes représentaient 14,1 % des dirigeants d'entreprises en France ; leur part a progressé d'à peine 1,2 point en dix ans, même si leur progression au sein des entreprises de plus de 50 salariés ou dans des secteurs traditionnellement masculins est continue.

C'est pourquoi Bordeaux Métropole encourage l'entrepreneuriat et la création de projets d'activité professionnelle au féminin, en soutenant les réseaux et événements qui portent le dynamisme économique des femmes et s'appuient sur de nombreux modèles de réussite locaux.

Présentation des Trophées « Les Femmes de l'Economie »

Les trophées « Les femmes de l'économie » encouragent de nouvelles générations de femmes à devenir les leaders et les décisionnaires du monde économique de demain.

Véritables révélateurs de talents au féminin, ces trophées, organisés par la société Idecom, valorisent des femmes participant au dynamisme économique de leur territoire, qu'elles soient créatrices ou repreneuses d'entreprises, ou occupant des postes à responsabilité au sein de leur société.

Lancés en 2010, les trophées ont pour objectif de récompenser les talents féminins pour leur réussite professionnelle et leur investissement dans l'économie de leur territoire. Depuis sa création, le concept des « femmes de l'économie » a été décliné dans de nombreuses régions (Grand Est, Centre Val de Loire, Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc Roussillon, Rhône-Alpes Auvergne...) avec une finale nationale.

L'édition Grand Sud-Ouest des « femmes de l'économie » regroupe les territoires d'Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin, soit un vaste territoire de 12 départements auprès desquels dénicher de nombreux talents au féminin. La qualité des profils récompensés, associée aux rencontres professionnelles offertes, sont les clés de la réussite de la manifestation. Table ronde, village partenaire, remise des trophées.... permettent de questionner l'entrepreneuriat au féminin.

La 4^{ème} cérémonie de remise des trophées Grand Sud-Ouest des « femmes de l'économie » se déroulera le 3 juin 2016 à la mairie de Bordeaux. Le jury Grand Sud-Ouest a délibéré le 12 mai à Bordeaux, sélectionnant 20 potentielles lauréates des trophées 2016.

Valoriser les talents féminins et leur investissement dans l'économie locale

Après le mouvement des territoires et leur réorganisation, les « femmes de l'économie » souhaitent apporter une dimension métropolitaine à leurs trophées. Les synergies implicites entre la structure organisatrice Idecum et Bordeaux Métropole apparaissent essentielles pour mettre en lumière les activités économiques, le dynamisme et l'innovation du territoire, et soutenir l'accompagnement entrepreneurial à travers la communauté des « femmes de l'économie » (30 à 50% des lauréates proviennent de la métropole).

Pour l'organisation de cette cérémonie des trophées 2016 parrainée par Bordeaux Métropole, Idecum sollicite une subvention de Bordeaux Métropole de 7 000 €, soit 17,5% du budget prévisionnel de l'opération évalué à 40 000€.

Budget

Conformément au règlement d'intervention sur les aides aux manifestations approuvé par la délibération du Conseil N°2012/0326 en date du 25 mai 2012, cette action est en lien direct avec les politiques métropolitaines de développement économique.

A ce titre, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention pour un montant de 7 000 €.

Ce montant représente 17,5% du budget prévisionnel de l'opération évalué à 40 000 € TTC.

| Dépenses | En € TTC | Recettes | En € TTC | % |
|---|---------------|-----------------------------------|---------------|-------|
| Achats (études, prestations de service, matières et fournitures) | 11 450 | Ventes de prestations de services | 33 000 | 82,5% |
| Services extérieurs (sous-traitance générale) | 12 800 | Subvention d'exploitation | | |
| Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires et honoraires, publicités et publications, déplacements, missions et réceptions) | 15 750 | Bordeaux Métropole | 7 000 | 17,5% |
| Total en € | 40 000 | Total en € | 40 000 | |

Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

Obligations de l'organisme subventionné :

Conformément aux dispositions de l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement d'intervention relatif aux manifestations à caractère économique adopté par le Conseil de Communauté du 25 mai 2012 et par dérogation au principe d'attribution préalable au commencement d'exécution ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la demande formulée par l'organisme en date du 16 février 2016.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la manifestation « Les trophées des femmes de l'économie » organisée par Idecom à Bordeaux le 3 juin 2016 contribue au rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine économique,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de **7 000 €** en faveur de Idecom pour la manifestation « Les trophées des femmes de l'économie » 2016

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention ;

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574, fonction 62.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CALMELS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2016

| | |
|---|---|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2016</p> | <p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p> |
|---|---|

Annexe 1
Budget prévisionnel

Trophées Grand Sud-Ouest des Femmes de l'Economie 2016

ANNEXE 1

| Nom de l'organisme : | | | | Année : | | | |
|--|--------|---------|-----------------|---|--------|---------|-----------------|
| CHARGES (en euros) | | | | PRODUITS (en euros) | | | |
| | Budget | Réalisé | Ecart en valeur | | Budget | Réalisé | Ecart en valeur |
| 60 – Achats | 11 450 | -0 | - 11 450 | 70 - Ventes de produits finis, prestations de services | 33 000 | 0 | -33 000 |
| Achats d'études et de prestations de service | 10 000 | | -10 000 | Marchandises | | | - |
| Achats de matières et fournitures | 1 450 | | - 1 450 | Prestations de services / partenariats privés | 33 000 | | -33 00 |
| Fournitures non stockables (eau, énergie) | | | - | Produits des activités annexes | | | - |
| Fournitures d'entretien et de petit équipement | | | - | | | | - |
| Fournitures administratives | | | - | 74 - Subventions d'exploitation | 7 000 | - | - |
| Autres fournitures | | | - | État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)) | | | -7 000 |
| 61 - Services extérieurs | 12 800 | -0 | -12 800 | Région | | | - |
| Sous traitance générale | 12 800 | | - 12 800 | Département | | | - |
| Locations mobilières et immobilières | | | - | Bordeaux Métropole | | | - |
| Entretien et réparation | | | - | Autres EPCI | | | - |
| Assurances | | | - | Commune(s) | | | - |
| Documentation | | | - | Organismes sociaux | | | - |
| Divers | | | - | Fonds européens | | | - |
| 62 - Autres services extérieurs | 15 750 | 0 | -15 750 | Emplois aidés | | | - |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | 2 400 | | -2 400 | Autres (précisez) : | | | - |
| Publicité, publications | 11 650 | | -11 650 | | | | |
| Déplacements, missions et réceptions | 1 700 | | -1 700 | 75 - Autres produits de gestion courante | 0 | 0 | 0 |
| Frais postaux et de télécommunication | | | - | Cotisations | | | - |
| Services bancaires | | | - | Autres | | | - |
| Divers | | | - | | | | |
| 63 - Impôts et taxes | 0 | 0 | 0 | 76 - Produits financiers | | | - |
| Impôts et taxes sur rémunérations | | | - | | | | |
| Autres impôts et taxes | | | - | 77 - Produits exceptionnels | | | - |
| 64 - Charges de personnel | 0 | 0 | 0 | | | | |

| | | | | | | | |
|---|--------|---|--------|--|-------|---|---------|
| Rémunérations du personnel | | | - | 78 - Reprises sur amortissements et provisions | | | - |
| Charges sociales | | | - | | | | |
| Autres charges de personnel | | | - | 79 – Transfert de charges | | | - |
| 65 - Autres charges de gestion courante | | | - | | | | |
| 66 – Charges Financières | | | - | | | | |
| 67 - Charges exceptionnelles | | | - | | | | |
| 68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements | | | - | | | | |
| TOTAL DES CHARGES | 40 000 | 0 | 40 000 | TOTAL DES PRODUITS | 40000 | 0 | -40 000 |
| 86 - <i>Emploi des contributions volontaires en nature</i> | - | - | - | 87 - Contributions volontaires en nature | 0 | 0 | 0 |
| - <i>Secours en nature</i> | | | - | - <i>Bénévolat</i> | | | 0 |
| - <i>Mise à disposition gratuite des biens et prestations</i> | | | - | - <i>Prestations en nature</i> | | | 0 |
| - <i>Personnel bénévole</i> | | | - | - <i>Dons en nature</i> | | | 0 |
| | | | | | | | |

| Personnel | 2013 | 2014 | 2015 | Budget 2016 | |
|--------------------|------|------|------|-------------|--|
| Nb salariés en ETP | 2 | 2 | 3 | 4 | |

Annexe 2
Relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire

STE IDECOM
9 BIS RUE DE VEZELAY

75008 PARIS

| RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE | | |
|---|-----------------------|-------------------------|
| Code Banque 10107 | Code Guichet 00152 | Code BIC BREDFRPPXXX |
| Numéro de compte 00317025072 | | Clé 90 |
| Domiciliation BRED PARIS VILLIERS TEL : 08.20.33.61.52 | | |
| Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR76 1010 7001 5200 3170 2507 290 | | |

Annexe 3
Modèle de compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :